

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL106

présenté par
M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 34 BIS

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« c) Après le mot : « sénateur », la fin du 3° est ainsi rédigée : « désigné conformément à l'article 5 de la loi n° du . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 5 de la présente proposition de loi modifié par votre rapporteur.